PRÉFET
DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 4 juin 2022

Circulation sur la RD1 secteur de Soulou : fermeture de 20h à 5h

En raison des nombreuses dégradations nocturnes et vols perpétrés sur l'alternat à feux régulant la circulation sur la RD1 secteur de Soulou, il est nécessaire de retirer ce dispositif la nuit. Pour des motifs évidents de sécurité routière, la circulation sera de ce fait interrompue la nuit entre le carrefour de Tsingoni et le carrefour de M'Tsangamouji.

A compter de ce jour, samedi 4 juin 2022, toute circulation sera interdite de 20h à 5h pour des raisons de sécurité, et réglementée par des panneaux de signalisation informant de cette mesure avec une fermeture physique de la voie par un dispositif mobile dont tout déplacement engagera la responsabilité des contrevenants.

Cette circulation se poursuivra en journée de 5h à 20h sur une voie de circulation, avec un alternat à feux. La circulation des piétons est interdite sur le site par manque de place pour maintenir un cheminement sécurisé.

Par ailleurs, des périodes de fermeture sur certains créneaux horaires pourront être mises en place, ponctuellement, pour réaliser des travaux nécessaires au maintien de l'état de la chaussée « provisoire », à l'exploitation et aux sondages de sols avec un délai de prévenance de 48h.

En cas d'infraction, tout conducteur contrevenant à la réglementation de la circulation mise en place sera puni de l'amende de 750 euros prévue pour les infractions de la 4ème classe au Code de la Route.

Tous renseignements sur ces restrictions de circulation peuvent être obtenus auprès de la DEAL de Mayotte - Service Infrastructures, Sécurité et Transports – Tel 06 39 09 10 06 -

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976